AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

ANNEE, No. 20. MANITOBA. JEUDI, 14 OCTOBRE, 1875.

CONDITIONS
...MENT AU "MÉTIS."

...pour un an est de dix ... en deux piastres ...cours du Canada: ...payer cette somme ...en souscrivant son ...ment.
...du MÉTIS ont été ...portés à St. Boniface, ...l'Avenue Provencher, ...au Nord-Est du Col... dans la Bâtisse du Parc.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.
ANNONCES A L'ANNEE.
Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

SOUMISSIONS POUR BOIS DE CORDE.

...soussigné recevra des soumissions à ...Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI ...VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEM... courant, pour approvisionner le Con... 300 cordes, ou moins, de bois de CHENE OU TREMBLE

...devra avoir 4 pieds de long, être ...sec, delivre en piles (au lieu designé) ...rive de la Rivière Rouge, en cette ...pendant la presente saison de navigation, ...maison de la Pompe à vapeur pour ...à la Station de Police ou à l'Hotel-... durant l'hiver prochain.

...soumissions devront préciser la ...du bois qui pourra être delivrée, ...la longueur, l'époque ou il a ete ...et où il pourra être livre, le prix par ...128 pieds cubes.

...soumission contiendra les noms ...cautions responsables pour la due ...du contrat au cas d'acceptation, ...ment sera fait lorsque le contrat aura ...ou si le temps alloue pour sa ...est prolonge durant l'hiver et a ...

...Conseil de la Cité de Winnipeg ne ...pas d'accepter la plus basse ni au... des soumissions.

A. M. BROWN.
Greffier de la Cité.

AVIS.

...les personnes endettées envers M. ...THIBAULT, ci-devant de ST. BO... ...sont averties qu'elles auront à ...régler de quelque maniere, sous le ...delai, au bureau de MM.

ROYAL & DUBUC.

...personnes qui ne pourraient pas ...maintenant éviteront des frais et ob... ...du delai en venant s'arranger im...mediatement.

...peg, 6 Août, 1875.

...EAU DES COMMISSAIRES DE MANITOBA ET LES ...TOIRES DU NORD-OUEST.

...mmission Canadienne A ...tion Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 20 Août, 1875.

...IS PUBLIC est par le présent donné, ...ce Bureau est prêt à recevoir des ...concernant l'Exposition Inter... ...et de fournir toutes les informa... ...formes d'application, etc.

...opération du Public et des Sociétés ...culture est sollicitee, afin de rendre ...magnifique et une representa... ...des ressources de cette Province ...Nord-Ouest.

...les articles proposés pour l'Exposi... ...pris en charge a Winnipeg ...(*gratis*) ainsi que les depen... ...personne à qui appartiendront ...

...plication immédiate est nécessaire pour ...de la place.

...reception générale des articles aux ...de l'Expositions commencera le 1er ...1876, et pas un article ne sera ...après le 31 Mars, 1876.

...Commission Canadienne prendra toutes ...cautions pour la preservation de tous ...dans l'Exposition, et elle sera ...pour les damages ou pertes ...sorte, accident par le feu ou au...

...amples informations s'adresser ...taire du Bureau de la Commission ...

THOS. SPENCE.
Secretaire.

AVIS.

AVIS est par le present donné que le soussigné a aujourd'hui, en conformite des dispositions de l'Acte 38 Viet. Cap. 2. (l'Acte des Elections, 1875), affiche dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les Divisions suivantes, savoir: St. James, St. Charles, Kildonan, Headingly et St. Boniface, et transmis des copies des dites listes aux differentes personnes mentionnees dans le dit Acte.

FRANK I. CLARKE.
Gref. de la C. de C. pour Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté,
Winnipeg, 26 Août, 1875.

AVIS.

AVIS est par le present donné, que j'ai ce jour affiche dans mon Bureau des copies imprimees des listes des voteurs pour l'annee 1875, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St. Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comte de Provencher; et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes; aux Juges de Paix, Depute Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et Candidats defaits aux dernieres elections generales; Et que les dites listes seront revisees le premier jour du prochain terme de la Cour de Comte (1er Octobre) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE.
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, 3 Septembre, 1875.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No. 21 or St. Vital, No. 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher: and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (1st October) at St. Norbert School House.

JOSEPH TURENNE.
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, September 3rd, 1875.

CANADA,
PROVINCE DE MANITOBA.
Comté de Selkirk. } Cour de Comté de Selkirk.

Revision des listes électorales, en vertu du 38 Vict., Cap 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comte de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, le Vingt-quatrième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour la révision des listes électorales des divisions electorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes electorales, devront se presenter au lieu, à la date, et au temps ..., avec leurs témoins et documents, pour faire décider leurs reclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE.
Gref. de la C. ... Comté de Selkirk.

Bureau de la Cour de C...
Winnipeg, 26 Août, ...

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en général, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans reserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de DENIS MONCHAMP, autrefois occupée par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en echange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribué une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense reduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 2f

Avis Public du Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

"En attendant que certaines applications "faites pour la COMMUNE de la POINTE "DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No "754, de l'arpentage de la Compagnie "de la Baie d'Hudson, autrement connue "sous le nom de la COMMUNE DE ST. "BONIFACE, soient prises en considera- "tion, il est par le présent defendu a toute "personne, qu'elle soit au nombre des ap- "plicants ou non, de s'etablir ou d'exercer "aucun droit de propriété sur les dites "COMMUNES, ou sur aucune partie d'i- "celles."

Par ordre du Ministre de l'Interieur,

DONALD CODD.
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mai 1875.

Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des courbres du Lac Manitoba des deux côtes, et s'etendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois generalement connus comme le Portage du Rat, sont retirées de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessées sont notifiées de ne pas s'y établir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance,

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Decembre, 1874.

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept. 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le present donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1825, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest. No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comté de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes: aux Juges de Paix, Depute Sherif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats défaits aux dernières Elections Générales; Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL.
G.C.C. Marquette Est

St. Fr.-Xavier, 6 Septembre, 1875.

Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le present donne que le Soussigné a d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixième jour de Mars, 1874, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIÈME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu près 70 morceaux, avec une quantité de bois de corde de Chêne, maintenant en deposés sur les bords de la Rivière-Rouge, dans la Paroisse de Saint André, près le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 27 Sept., 1875.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la Station du Feu, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

Etablissement de Marbre de WINNIPEG.

DAVID EDE

Importateurs de Marbres
AMERICAIN & ITALIEN.

Monuments, Tombes, Tablettes, Pierre Angulaires et Manteaux.

Près des Etablissements de Voitures de M. LUSTED, Winnipeg, Manitoba.
21 Fevrier, 1875. 3m

LE "METIS."

Jeudi, 14 Octobre, 1875.

Delegation a Ottawa.

L'Honorable M. Royal, laissait Winnipeg mardi matin, par la diligence, pour se rendre à Ottawa dans le but d'obtenir une amélioration dans la condition financière de notre Province. Il doit rejoindre l'Hon. M. Davis, parti pour la même mission le 6 courant. Ces deux messieurs sont délégués par le gouvernement local pour aller traiter cette importante question.

Deux délégations ont déjà eu lieu dans le même but, sans résultat direct, bien qu'elles aient réussi à obtenir certains avantages pour le pays ;

Cette troisième et dernière délégation aura t-elle plus de succès que les précédentes ?

Nous osons l'espérer.

Les circonstances sont plus favorables. Nous avions alors une administration formée d'éléments hétérogènes, indépendants les uns des autres, n'ayant pour ainsi dire aucun lien d'union entre eux, et manquant par conséquent de la véritable responsabilité ministérielle. Aussi Dieu sait les dépenses extravagantes et injustifiables auxquels se laissait allé certain ministre.

Aujourd'hui les choses sont changées du tout au tout. Nous avons depuis plus d'un an un ministre responsable, formé et maintenu sur les principes de la plus stricte économie. Un acte a été passé qui impose une audition sévère et minutieuse des moindres compt s qui doivent être payés par le gouvernement.

Les ministres s'entendent parfaitement sur les questions d'administration, et surtout dans la pratique d'une sévère économie dans toutes les branches du service civil.

Malgré cela, malgré les retranchements nombreux qui ont été faits depuis l'inauguration du nouveau régime, il devient chaque jour de plus en plus impossible de maintenir les dépenses dans les limites de nos revenus.

Avec le système complet des institutions constitutionnelles, ce qui aurait peut être pu se faire avec $67,000, lorsque la population était à peine 12 ou 13 mille âmes, devient radicalement impossible aujourd'hui que la population de la Province est de 25 à 30 mille âmes.

Nous avons lieu d'espérer que nos gouvernants à Ottawa verront la différence qui existe entre le Manitoba de 1870 et le Manitoba d'aujourd'hui, et qu'ils donneront à la mission de nos délégués toute la considération que nous sommes en droit d'attendre.

LE BAZAR.

Le succès obtenu par les Dames de Winnipeg dans le bazar de la semaine dernière a dépassé toute attente On dit que la recette s'est montée à onze ou douze cents piastres. Ces fonds sont destinés à l'Eglise Ste Marie de Winnipeg Les R.R. P P. Oblats, en charge de cette église, ont écrit au *Free Press* pour remercier les Dames qui ont organisé le Bazar, les journaux qui l'ont encouragé, et toutes les personnes, catholiques et protestantes, qui ont contribué à son succès.

Madame McKeayney, présidente, Madame Taschereau, vice présidente, et toutes les autres Dames qui y ont donné leurs concours, doivent se féliciter du résultat qu'elles ont obtenu. Peu de bazars dans les grandes cités produisent une plus respec-

Le Bureau d'Education.

La dernière *Gazette Officielle* contient la nomination des membres du Bureau d'Education organisé d'après l'acte passé à la dernière session.

Ce nouveau Bureau se compose de vingt-et un membres, dont douze Protestants et neuf Catholiques.

Voici les noms des membres tels que nous les trouvons dans la *Gazette Officielle*.

Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface,

Sa Seigneurie l'Evêque de Rupert's Land,

Le Rév M John Black, de Kildonan,

Le Rév. M. Albert Lacombe, de Winnipeg,

Le Rév M. George Dugast, de St. Boniface.

Le Rév. M. George Young, de Winnipeg,

Le Rév. M. Joachim Albert Allard, de St. Charles,

Le Rév. M J. Prisdale, de St John,

Le Rév M Joseph Théophile Lavoie, de St. Boniface,

Le Rév M. Robertson, de Winnipeg,

Angus McKay, M. P P., de St. François-Xavier,

Félix Chénier, M P. P, de la Baie St. Paul,

Le Capt. W Kennedy, de St. Andrews Sud.

Charles Mair, Ecr., du Portage La-Prairie,

W. B. Hall, Ecr., d'Headingley,

Pierre Delorme, Ecr., de St. Norbert,

Stewart Mulvey, Ecr., de Winnipeg,

F. B Robinson, Ecr., de Rockwood,

J. H. Bell, Ecr., de Kildonan,

Le Rév. M. W. Cyprien Pinkham, Surintendant du Comité Protestant,

Elie Tassé, Ecr., Surintendant du Comité Catholique Romain

Mission de l'Ile a la Crosse.

Des nouvelles de cette mission nous apprennent qu'il y a eu inondation cet été, et que le peu de grain et de légumes semés au printemps n'a presque rien produit. Le poisson, cette manne de ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir d'autre aliment, n'est guère abondant non plus.

Le Révd. P. Legeard, dont la santé a été pendant longtemps dans un état précaire, est maintenant rétabli.

Les Révdes Sœurs de la charité, malgré leur peu de ressources pour leur propre subsistance, gardent et entretiennent deux vieilles montagnaises aveugles et idiotes, une jeune fille sourde, muette, aveugle et paralytique, et quatorze ou quinze orphelins montagnais et cris.

Ces faits donnent une idée des prodiges de charités que la religion sait enfanter chez ces missionnaires qui ont dit adieu à tout ce qui leur était cher sur la terre pour aller travailler à cette partie lointaine et difficile de la vigne du Seigneur.

Nous lisons dans le *Nouveau Monde :*

Nous apprenons avec un vif chagrin la mort de M. George Edouard Clerk, Rédacteur du *True Witness*.

M. Clerk était l'un de nos journalistes les plus distingués et sa mort prive la presse catholique de l'un de ses plus fermes appuis

Le défunt était âgé de 60 ans et 6 mois. Il était fils du très honorable sir George Clerk, baronet, de Pennycuick, Edimbourg, en Ecosse.

Les Emeutiers de Toronto.

Nous rapportions la semaine dernière les scènes de désordres qui eurent lieu à Toronto le dimanche 26 Septembre, à l'occasion du pélérinage que faisaient processionnellement les catholiques d'une église à une autre. Cette procession défilait dans les rues paisiblement avec recueillement lorsqu'elle fut attaquée furieusement par une populace fanatique qui se mit à lancer des pierres et tirer du revolver. La police intervint pour protéger les pélerins, mais il y eut bon nombre de personnes de blessées grièvement.

La procession devait se continuer le dimanche précédant Cette nouvelle fut connue des émeutiers, et plusieurs assemblées eurent lieu dans le cours de la semaine pour organiser une nouvelle attaque. Une association connue sous le nom de "Jeunes Bretons Orangistes" *Orange Young Britons* tint plusieurs réunions dans ce but, et se prépara avec une ardeur toute belliqueuse à empêcher la procession. Un seul marchand d'armes vendit plus de 150 revolvers.

D'un autre côté, les autorités firent de grands préparatifs pour se mettre en état de résister à l'attaque de la populace et protéger la procession. La plupart des journaux discutèrent la question sous ses différents points de vues, déclarèrent que les catholiques avait parfaitement le droit de faire de telles processions, et conseillèrent fortement aux fanatiques de s'abstenir, et aux bons citoyens de faire leurs efforts pour empêcher toute agression. La presse fut presque unanime sur ce point-là. Il n'y eut que le *Leader* qui, comme de coutume, déversa sa rage contre les catholiques

Malgré celà on appréhenda des troubles.

Le dimanche, 30 Octobre, vint.

Les catholiques, confiants dans la justice de leur cause et la protection de la loi, se préparèrent à faire leur procession.

Lorsqu'ils sortirent de la cathédrale a 4.50, une bande d'orangistes les attaqua avec des pierres. La police chargea les assaillants et les repoussa. Un grand nombre de coups de revolvers furent tirés.

Les volontaires et deux escadrons de cavalerie sortirent armés pour repousser les émeutiers. A tous les coins de rues, la procession était attaquée avec une nouvelle furie.

Malgré une lutte presque continue la procession put, protégée par la police et les militaires, se rendre jusqu'à l'Eglise St. Paul où elle se dispersa.

Dans la soirée, une bande d'émeutier tenta de piller une église catholique, mais furent repoussés par la police.

Nous voyons avec plaisir que les journaux de toutes nuances ont condamné en termes énergiques l'action des émeutiers. Le *Globe* a plusieurs articles dans lesquels il flétrit de la manière la plus sevère la conduite de ceux qui se sont ainsi laissés guider par le fanatisme. Il demande si c'est ainsi que doivent agir des hommes qui prétendent professer la liberté et la tolérance religieuses. Il démontre combien est absurde le prétexte avancé par les émeutiers alléguant que ces processions sont une profanation du jour du sabbat. La procession marchait paisible et recueillie, tandis que ceux qui l'ont attaquée se sont couverts d'infamie et d'opprobre aux yeux de toute société civilisée.

Le *Mail* ne les blâme pas avec moins de vigueur. Il ne peut trouver d'expression assez forte pour qualifier l'odieux d'une telle conduite. Nous traduisons un de ses articles publiés le lendemain de l'émeute :

"Cette cité a été hier le théâtre de scènes beaucoup plus disgracieuses et plus outrageantes que le dimanche précédent. Le conseil donné à l'assemblée de Vendredi soir a été méconnu par l'élément fauteur de désordre, et l'après midi du dimanche a été employé à jeter des pierres, tirer des armes à feu et combattre avec la police. Ce n'est que tard que les citoyens paisibles purent se montrer dans les rues. De trois heures à six heures et demie, ce fut une émeute générale le long de la route parcourue par le pélérinage, et aux principaux coins de rues on se battait souvent avec fureur. Employer des mots assez forts pour caractériser comme elle mérite la conduite brutale et odieuse des émeutiers paraîtrait de l'exagération. Toronto ne peut faire au monde aucune excuse suffisante pour les scènes d'hier C'est une bien faible satisfaction de savoir que quelques centaines des mécréants ont reçu un châtiment sommaire et bien conditionné infligé par la police, qui s'est conduite très noblement dans toute l'occurrence. Hier a été le jour de notre éternelle disgrâce ; et en ce moment nous ne pouvons que solliciter tous les bons citoyens de supporter les autorités avec toute la sympathie et toute l'influence dont ils sont capables. L'élément canaille lutte maintenant pour la suprématie. Que son pouvoir soit anéanti une fois pour toute, dût on pour cela voir les rues inondées de sang. Nous avions sincèrement espéré que l'émeute du premier dimanche serait la dernière, mais nous avons pu nous convaincre trop clairement qu'il y a dans la cité un élément désordonné qui a décidé de faire fi de tout bon conseil, et de fouler la loi aux pieds, s'il le peut. Nous disons à ces forcénés qu'ils se trompent S'ils sont orangistes, nous ne pouvons que leur dire suivant l'expression de l'homme qui a introduit l'orangisme en Canada, qu'ils sont la disgrâce de l'ordre. Mais peu importe qui ils sont, la loi est plus forte qu'eux, et finira par les écraser, et cela en très peu de temps. Il ne faut pas que la bonne réputation de la ville soit plus longtemps ternie par une conduite aussi infamante, aussi inconsidérée, et cela sans la moindre provocation

Nouvelles Locales.

—Les gelées du mois de Septembre ont endommagé les patates.

—L'eau de la Rivière Rouge est plus basse qu'elle n'a été depuis longtemps.

—Des choux nullement énormes se sont vendus 35 et 40 centins ces jours derniers.

—La Banque des Marchands a transporté ses bureaux dans sa nouvelle bâtisse la semaine dernière.

—Le Rév. P. LeFloch, de St. Joseph, Dacota, était à St. Boniface dimanche dernier. Il est reparti mardi.

—Le Rév. P. Decorby, missionnaire au Lac Qu'Appelle, est à la Cathédrale depuis quelques jours.

—Le Conseil de Ville de Winnipeg a fait poser une cloche dans la tour de la bâtisse de la pompe.

—M. Lyster Hayward, de Winnipeg, a été nommé Inspecteur des Poids et Mesures. Plusieurs ont été surpris de cette nomination, qui avait, paraît-il, été promise à une autre personne.

—Le steamer *Manitoba*, de la [...] des Marchands, demeure tou[...] sous saisie, au quai de Winnip[...]

—Le Major Forsyth reven[...] Carlton il y a une dizaine de jo[...] est parti pour Ottawa la se[...] dernière.

—L'Hon. M. Royal est entré sa[...] di dernier dans sa nouvelle [...] perbe résidence sur l'Avenue [...] vencher, à St. Boniface.

—Un individu du nom de [...] ward, a été amené devant le J[...] en-Chef lundi pour vol de cheval [...] après avoir plaidé coupable, a [...] condamné à deux ans de pénite[...]

—Nous avons eu same[...] un peu de neige qui n'a [...] quelques heures. Il a fait pass[...] ment froid dimanche et lundi ; [...] le temps s'est adouci mardi

—Il est probable que nous n'a[...] rons pas de feux de prairie cette [...] tomne. C'est une grande [...] d'épargnée à ceux qui ont fai[...] foin.

—M. Elie Tassé, Surintendant [...] Ecoles Catholiques, est parti [...] pour aller inspecter les Ecoles [...] partie ouest de la Province. Il [...] se rendre au Lac Manitoba [...] à la Baie St. Paul et St. Fran[...] Xavier.

— Les Révdes. Sœurs de la [...] rité, viennent de recueillir [...] de l'exigence de leurs ressour[...] de leur local, l'infortunée [...] Lussiant, qui se trouvait dans [...] pénible état d'aliénation mentale [...] de dénuement complet.

— Nous apprenons que l'or[...] prête fort mal ailleurs ce q[...] avons dit de l'affaire Lam[...] sujet de M. C. Têtu. Assur[...] nous ne pensions pas que [...] ques eussent pût être comp[...] manière à nuire à la réputation [...] ce Monsieur Car, nous l'avons [...] et nous le répetons, M. Têtu n'est [...] la victime de Lambert, et sa [...] tion reste intacte. Si quelqu[...] nal avait pu dire quelque chose [...] jurieux pour le caractère de M T[...] nous espérons qu'il voudra b[...] retracter.

Cour du Banc de la Re[...]

Le terme d'Octobre de cette [...] s'est ouvert à Winnipeg, lundi [...] courant, à midi.

Leurs Honneurs le Juge en [...] et le Juge McKeagney étaient s[...] Banc.

MM. Dubuc et Walker repr[...] taient la Couronne.

Les grands jurés suivants [...] appelés et assermentés : M. [...] mas Scott, président ; MM. [...] Fulton, John Scott, J. M. S[...] Patterson, John Moore, Ale[...] Beath, James Cunningham, J[...] Ross, Lyster Hayward, James [...] grave, Régis Perreault, George [...] Hyacinthe St. Germain, To[...] Lussier, J. B. Laviolette, [...] Foucher, François Lefort, [...] Mouard, Louis Schmidt et [...] Hamelin.

Le Juge en Chef adress[...] longuement les grands jurés [...] quelques rem[arq]ues sur l'orig[...] l'institution du jury en géné[...] sur la part importante que [...] pelés à prendre les grands jurés [...] l'administration de la justice [...] nique. Il dit que c'est [...] pour lui de leur annoncer q[...] ler drier criminel ne cont[...] seul cas d'offense commise [...] limites de la Province de Ma[...] Les cas de meurtre qu[...] soumis ont été commis [...]

MAUVAISE RELIURE

...s du Nord Ouest, sur lesquels ...du Parlement Fédéral a don... ...diction à cette Cour. Si ce ...de ces offenses commises en ...de notre Province, il n'aurait ...d'hui qu'à congédier les ...jurés sans requérir leurs ser... Cet état de chose est certai... ...très flatteur pour Manitoba. ...les quatre prisonniers déte... ...pour offenses commises dans le ...Ouest sont sous le coup d'ac... ...s très graves. Trois sont ac... d'avoir pris part au massacre ...et barbare des sauvages As... ...s, à la Montagne du Cyprès, ...1873 Le quatrième est l'au... ...la tragédie de Fort Ellice, ar... ...le 15 Septembre dernier.

...norable Juge explique aux ...leurs devoirs dans l'examen de ...ses. Ils doivent s'enquérir ...choses : 1o. L'offense a-t-elle ...e ? 2o. Est ce l'accusé qui en ...teur ?

...l'adresse que nous regret... ...de ne pouvoir, faute de temps ...la traduire, publier au long. ...and jurés se retirent dans leur ...bre pour commencer leur tra...

...a Cour s'ajourne.

—

Mardi, 12 Octobre, 1875.

...Cour s'ouvre à 10 heures A.M., ...onneur le Juge en Chef sur le

...grands jurés rapportent com... ...des deux actes d'accusation ...Angus Melvor, l'un pour ..., et l'autre pour tentative de ...

...our procède à l'audition d'une ...d'une conviction sommaire, ...n contre Johnstone. Lennon ...ccusé devant un des juges de ...le Winnipeg, d'avoir tenu un ...ouvert le dimanche et y avoir ...de la boisson, et condamné à ...de. Il appelle de cette convic... Après avoir entendu la preu... ...ur maintient le jugement du ...trat.

McKenzie pour l'appelant, M. ...r pour l'intimé.

...ause de A la Fitch appel d'une ...tion sommaire est ensuite ins... ...devant un jury. L'appelante ...condamné par le maire siegeant ...r de police, pour tenir une ...n malfamée. Elle appelle de ...conviction.

...jurés rendent un verdict en ...de l'appelante.

—

Mercredi, 13 Octobre.

...Cour s'ouvre à 10 heures a m., ...ge en chef sur le Banc.

...gus Melvor subit son procès ...tentative de meurtre sur la ...ne de Baptiste Charette. Le ...témoignage de Baptiste Cha... ...occupe la Cour tout le jour.

...Cour s'ajourne à 6 heures p.m

...uvelles Canadiennes.

...La *Gazette de Sorel* raconte ainsi ...accident arrivé au lac Saint... ...Un ...eau montait chargé ...lorsque tout à coup ceux ...montaient s'aperçurent qu'il ... En même temps le vent ...toujours et bientôt ce ...e bourrasque affreuse. A bord ...eau, la situation était terrible ...s'ouvrait rapidement au-des... ...dors Pierre Hamel, le maître ...eau, résolut de se jeter dans le ...était derrière. Sa femme l'y ...courageusement avec leurs ...s et les nommés Toussignant ...orcier. Mais ils ne trouvèrent ...ans la frêle embarcation que ...vague ballottait en tous sens, l'a... ...ils cherchaient contre le d...n... ...se mirent à crier au secours ; mais, en supposant qu'ils eussent été entendus, il aurait fallu une grande témérité pour se risquer sur l'eau par un temps pareil. Cependant M. Eusèbe Lussier, dont le bateau se trouvait dans le voisinage par un hasard providentiel, se jeta courageusement dans sa chaloupe et rama dans la direction des pauvres malheureux, les cris de détresse continuaient toujours ; leur situation était devenue épouvantable ! Ballottés entre le ciel et l'eau, les sept infortunés sentaient qu'ils allaient mourir si l'on ne venait à eux.

L'embarcation trop légère ne pouvait plus les supporter, et la vague menaçait à chaque moment de la faire chavirer. C'est alors qu'il arriva un fait émouvant et terrible à la fois. Madame Hamel, dans un moment d'angoisse, cria tout-à-coup à son mari : Il vaut mieux se dire adieu pour toujours ! Et avant que son mari pût l'arrêter, elle s'élança dans l'abime. L'infortuné époux ne fut pas longtemps sans la suivre au fond de l'eau Et les trois enfants éperdus, glacés de terreur, disparurent ensuite l'un après l'autre, puis ce fut le tour du nommé Forcier ; ses forces l'abandonnèrent, une vague l'emporta, et, dans le bac, il ne resta plus qu'un témoin de toutes ces horreurs ; il devait vivre pour en garder le souvenir et en raconter les affreuses péripéties ! Le secours lui vint juste au moment où, épuisé il allait, lui aussi, s'abandonner aux flots. C'était M. Lussier qui, malgré le gros vent et la tempête, avait réussi à s'approcher du bac, mais il était venu trop tard. Il mérite beaucoup d'éloges pour sa noble conduite. Le nom de celui qu'il a arraché à une mort certaine est Toussignant.

Touchante Charite.

—

Une jeune fille, âgée de vingt ans environ, demeurant rue d'Aquitaine s'était aperçue depuis quelques jours qu'une pauvre femme, sa voisine, ne venait plus, comme elle en avait l'habitude, travailler à sa fenêtre. Elle alla la voir un jour, et la trouva étendue dans son lit, en proie à une cruelle maladie Deux petites filles de douze ans à peine la soignaient tandis que leur père travaillait pour subvenir aux besoins de la malheureuse famille. Ce spectacle émut vivement la jeune fille, qui, voulait venir en aide à la pauvre malade, la pria d'accepter quelques pièces d'argent Mais tout fut inutile. Elle insista de nouveau, mais ses offres furent encore refusées.

Chaque matin, la jeune fille visitait la malade et apportait quelques soulagements à ses douleurs.

—Si je faisais venir ici un médecin ? lui dit elle un jour, il vous guérirait.

—Oh ! non, repèit la pauvre femme, cela n'est pas nécessaire ; je me sens mieux depuis quelques jours. Et puis, je n'ai pas d'argent.

—Que cela ne vous inquiète pas je pourvoirai à tout.

Soins inutiles ! la malade ne voulut pas recevoir le médecin. Et cependant ses forces l'abondonnaient de jour en jour ; sa figure pâle et maigre, sa voix qui se voilait sensiblement annonçait sa fin prochaine.

Jeudi dernier, la pauvre femme reçut une lettre et une petite boite soigneusement enveloppée dans un papier bien cacheté. Dans la boite qu'elle s'empressa d'ouvrir se trouvait une somme de trente cinq francs. Voici quel était le contenu de la lettre.

"Ma chère sœur."

"J'ai appris avec peine ta maladie ; tu sais que mes occupations ne me permettent pas de m'absenter ; je t'envoie donc trente cinq francs, que tu trouveras dans la petite boîte. Quand tu sera convalescente, tu viendras passer quelques jours à la campagne, à Mérignac.

"Ta bonne sœur."

JEANNE A......"

Cette bonne sœur de Meriguac n'était autre que la jeune fille, sa voisine. Elle avait usé ce stratagème persuadée que la pauvre femme ne refuserait pas les offres de sa sœur, qui habite en effet la commune de Mérignac.

Il serait difficile de peindre la joie de la malade, qui sembla revenir à la vie à la vue de cette somme d'argent qui allait lui permettre de recevoir les secours du medecin Elle se hâta donc de le faire appeler.

Des soins assidus, des aliments substantiels lui rendirent bientôt ses forces premières, et aujourd'hui l'état de la pauvre malade n'inspire plus d'inquiétude et s'améliore sensiblement.

Voilà assurement un trait touchant de charité qui mérite la publicité. Nous regrettons seulement de ne pouvoir porter à la connaissance de nos lecteurs le nom de la jeune fille qui a rendu à la vie une pauvre famille au moyen d'une de ces ruses que la charité seule sait inspirer.

PÊLE MÊLE.

—

Un des photographes de Montréal a reçu de New-York, dit-on, une commande de 5,000 photographies de Guibord.

—

Un monastère trappiste doit être érigé sous peu dans le Maryland, et sera occupé dans le mois de décembre prochain par 206 religieux de la Trappe qui viendront d'Europe.

—

Un soulèvement de Sauvage à l'Est du Nevada et à l'Ouest de l'Utah, E U. soulèvement provoqué, dit on par les Mormons, appelle en ce moment une partie des troupes des Etats Unis dans cette région.

—

Une dame ayant été embrassée par un conducteur du chemin de fer de Chicago et Nord Ouest, a intenté une action contre la Cie. On lui a accordé $1,000, ce qui fait $13.33 pour chaque directeur ou 10 cents pour chaque actionnaire.

—

Le grand conseil des Sauvages à l'agence Red Cloud attire énormément d'Indiens. Vingt cinq mille se trouvent dit on, à ce conseil. Les indiens se sont campés le long de la rivière White Earth. Ils étaient venus tous à cheval

—

Emille de Girandin a écrit onze lettres pour prouver que la meilleure chose que la France puisse faire à présent est de former une alliance offensive et défensive avec l'Allemagne contre la Russie. Un seul journal de Paris se prononce en faveur de cette idée.

—

Un agent matrimonial, engageait vivement un célibataire très-raisonnable à épouser un jeune bas-bleu.

C'est une nature d'élite, disait-il : de l'esprit jusqu'au bout des doigts ? elle est femme de lettres !

Oh ! fit le future, j'aimerais mieux qu'elle fut femme de ménage !...

Elle fait admirablement les vers ! J'aime mieux qu'elle les rince.

Mais, monsieur, c'est une femme qui ira à la postérité !

J'aime mieux qu'elle aille au marche.

—

Voici un état des forces militaires de chaque pays d'Europe en ce moment :

Allemagne, 1,700,000 ; Angleterre, 535,000 ; Autriche, 535,000 ; Belgique, 43,000 ; Danemark, 54,000 ; Espagne 270,000 ; France, 1,700,000 ; Grèce, 51,000 ; Italie ; 760,000 ; Hollande, 100 000 ; Portugal, 73,000 ; Russie 1,550,000 ; Suède, 160,000 ; Suisse, 180,000 ; Turquie, 300,500. Total 8,011,000 hommes dont la dépense par an est de $676,429,000.

—

—La pose du Câble Directe, dont le Bureau principal de la Compagnie, est a New-York, E. U. est un évènement important pour le continent américain. La simple nouvelle de ce fait a déjà produit une baisse notable sur le prix des dépêches par les autres lignes transantlantiques. Ainsi, la transmission des télégrammes entre l'Europe et l'Amérique ne coûtera plus que 25 centins par mot, par la ligne anglo-américaine C'est une réduction de moitie sur le prix de cette ligne. Le même effet se produira aussi probablement sur les autres câbles. On croit que l'établissement de ce nouveau service fera disparaitre tout danger de monopole pour l'avenir.

—

L'autre jour à Montague, Mass., un train du Vermont et Massachusetts Central allant à toute vitesse frappa un Irlandais qui vola vingt pieds dans les airs. On arrêta l'engin pour ramasser notre homme de la race Celtique mort ; mais il se leva tout à coup en s'écriant ; "*Be jabers what are you trying to do ?*"

On pourrait traduire la réponse de cet homme *grave* comme suit : "Que diable me voulez vous ?"

Inutile d'ajouter que nous laissons à notre confrère toute la responsabilité de cette histoire vraiment remarquable.

—

—*Paris Journal* raconte une anecdote parlementaire assez gaie :

En fouillant les vieilles collections de journaux, nous retrouverons un écho parlementaire assez amusant :

C'était en 1831. Casimir Perier venait d'annoncer à la chambre une nouvelle très grave. Une proposition avait surgi et faisait éclater une violente tempête. M. R......s'élança à la tribune, et, s'y arc boutant des poignets, dit d'une voix essoufflée :

—Si j'ai mis quelque insistance pour obtenir la parole, c'est que depuis longtemps j'éprouve un besoin......[On rit] qui probablement est partagé par toute l'assemblée [Hilarité générale et prolongée.]

M. le président—Les plaisanteries et les rires sont hors de saison

M. R......[avec force]—Le besoin que j'éprouve......

Il voulait tout simplement s'entremettre pour ramener le calme.

—

Arlequinades cueillies dans le *Tintamarre* :

∴ Il est à remarquer que c'est lorsqu'on est saoul comme une grive, qu'on commence à chanter des chansons grivoises.

∴ Un bohême cause avec un ami sur le trottoir, en face du café de Madrid :

—Enfin, voyons, dit il que me conseilles tu de faire ?

—Que sai-je ! repond l'autre...... *Entreprendre quelque chose*.........

Ça, c'est une idee, reprend notre déclassé......Qu'est ce que tu paies ?

Et il s'introduit dans l'établissement.

∴ L'écrivain soigneux de sa prose la *lit et rature*.

∴ Venise est bâtie sur la mer. Avant qu'on y construisit, il ne devait y avoir que des terrains *vagues*.

∴ Il est plus difficile aux malheureux d'arriver à la fin de leurs maux qu'aux journalistes d'arriver à la fin de leurs mots de la fin.

∴ Le malheur aigrit—comme un Polonais.

—

—Voici un document dont on garantit l'authenticite, et dont l'auteur est le garde champêtre de la commune de Massy (Seine et Marne.)

Comune de Massy, 5 sept. 1875.

Ge souçigné, garde champêtre de la comune de Massy, me trouvent ce matin sur le chemp au perre Porot, dont oquel y avet au decus dant les air un bolon qui tirrait dè cou de fusil, ai crier pourre demender le permit. Alor que soudenement j'ai ressu un sac de sable sur la tette en lieut de répponse, en foi de quoi j'ai dreçe le presens procés verbal pourre me servire ceu que de droit.

Signé : Pignol [Albert.]
Garde-champêtre

Ce document a ete transmis à l'autorité compétente Quant aux chasseurs aeronautes, on ignore leurs noms, ainsi que celui de leur ballon.

—

—Il parait que la recolte en Australie est merveilleuse.

—On craint un mouvement de communistes ou de socialistes à Madrid.

—Don Pedro II empereur du Brézil, doit visiter l'Europe et les États Unis sous peu.

—Les naturels des îles Fiji souffrent d'une épidémie qui en a emporte 40,000 en quelques jours.

—Comejo, l'assassin du président Moreno, de l'Equateur a ete passé par les armes.

—Le tarif d'admission à l'exposition du centenaire à Philadelphie, 1876 sera de 50 centins par tête.

Les journaux de Londres prétendent que les bruits de guerre avec la Chine étaient exagérés et que la difficulte sera réglée à l'amiable.

—Un américain a donné le nom de Proclamation à sa première fille et son voisin a appelé la sienne Emancipation. Voilà deux femmes où il y aura de l'indépendance.

—

Un cabaretier avait acheté un dindon pour le jour de sa fête. Il eût l'idee de le promener par le village, et pour attirer la pratique, il écrivait sur une large feuille de papier l'avis suivant qu'il voulait placer sur la bête :

"*Le dindon que voissi*"

"Sera promener par le villache, à faim que chacun puisse voir cepate, ça ôteur, ça grosseur sa grece et sa kraite. Il sera rôtti demin, et il sera mange à une eure. Le prix du diner ai de 1 fran, sans les zegstra.

"*Il est défendu de touché l'animal.*"

L'aubergiste etait en train de coller l'envers de son affiche, lorsqu'il voit entrer un des premiers magistrats de la commune ; il pose le papier sur une chaise et reçoit le visiteur. On cause, on vide un pot, et l'autorité part.

Pendant que l'aubergiste se demenait, ne pouvait retrouver sa pancarte, un bruit insolite se fit entendre dans le village Tant que le pauvre fonctionnaire faisait face à ses administrés, cela se passait decemment ; mais à peine avait il tourné les talons, qu'un immense éclat de rire retentissait.

Intrigué il se dirige à grands pas vers la maison de l'instituteur Celui-ci le reçoit avec le respect dû à son rang ; mais lorsqu'il se retourne pour fermer la porte, l'insolent éclat de rire retentit encore.

Tout s'explique alors : le magistrat s'etait assis sur la feuille de papier enduite de colle, et l'écriteau est resté fixé à la partie inférieure de son vêtement

—Comment, s'écria t-il, tu ne m'as pas arraché cela !

—Non, certes, repondit l'instituteur *La fiche defend de toucher l'animal.*

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOCATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Décembre 1874.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le neuvième jour d'Octobre et à chacun de vous,

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le neuvième jour du mois d'Octobre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents:

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi, le sixième jour du mois de Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce huitième jour de Septembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 20 Juillet, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur d'accepter la résignation de Richard F. Huggard, Ecuyer, comme Président des commissaires de License.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 3 Septembre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante:

Pour être Député Coronaire pour le Comté de Provencher.

Frederick T. Bradley, Ecuyer de West Lynn

La résignation de Norbert Larence, comme Député Sherif pour le Comté de Provencher est par les présentes acceptée.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 13 Septembre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes:

Pour être Avocat et Procureur de cette Province, en vertu des dispositions de la Sec. 5, 34 Vic. Chap. 10, des Actes de 1871:

C. S. Bigg, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer;

Pour être Notaire Public pour la Province de Manitoba;

C. S. Bigg, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer;

Pour être Commissaire pour prendre des affidavits in B. R., en vertu de la 35ième Sec., de la 35ième Vic. Chap. 3, des Statuts de Manitoba, pour la dite Province de Manitoba:

C. S. Bigg, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 8 Septembre, 1875

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de sanctionner l'érection de l'arrondissement Scolaire suivant fait par la Section Catholique du Bureau d'Education, et de fixer le vingt et unième jour de Septembre prochain, pour l'élection des Commissaires d'Ecole.

Township 11 et partie du township 12, rang 3 Ouest, à la Rivière Sale, Baie St. Paul.

Aussi de sanctionner la nouvelle délimitation comme suit des limites de l'arrondissement Scolaire de St. Charles Est:

Les limites Ouest resteront les mêmes; et à l'Est elles s'étendront jusqu'au 47ème lot de Peter Barren, de la paroisse de St. James inclusivement, et sur le côté nord de l'Assiniboine; et jusqu'au 52ème lot Hon. James McKay, de la paroisse de St Boniface inclusivement et sur le côté sud de l'Assiniboine; les limites nord et sud devront s'étendre sur un espace de quatre mille de long.

APPLICATION POUR UNE CHARTE PAR LETTRE PATENTES

Avis public est par le présent donné que les personnes dont les noms et les places de résidence sont mentionnés plus bas, se proposent de faire application un mois après cette première publication dans la Gazette de Manitoba, au Lieutenant Gouverneur de Manitoba en Conseil, pour une Charte d'Incorporation par Lettres Patentes suivant les dispositions de l'acte passé par la Législature de Manitoba, tenue dans la 38ième année du Règne de Sa Majesté, Chap 28, et intitulé: "Acte pour l'incorporation des Compagnies à fond Social par Lettres Patentes."

1o Le nom d'incorporation de la Compagnie est "La Compagnie de Distillerie et de Brasserie de l'Assiniboine."

2o. La Compagnie est formée en vue de faire le commerce de Brasserie et de Distillerie et autres affaires en rapport avec icelui et y nécessaires.

3o. Les opérations de la dite Compagnie se feront dans la paroisse de St James, dans le Comté de Selkirk et Province de Manitoba.

4o. Le montant du fond Social de la Compagnie est de $50,000.

5o. Le nombre de parts est de 250 à $200 chaque.

6. Les noms, domiciles et occupations des requérants sont comme suit: James Turner, de la Cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, marchand; Alexander Turner, de la cité de Hamilton, march[...] William Henry Gillard, de la cité [...] Hamilton, marchand, Graham Bannatyne, de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, marchand, John Balsillie, de la cité [...] Winnipeg, commis, et Joseph James Hargrave, de la cité de Winnipeg, comptable, et ceux qui seront les premiers directeurs sont comme suit: les dits James Turner, Alexander Turner, William Henry Gillard, Andrew Graham B. Bannatyne, John Balsilie et Joseph James Hargrave, tous sujet de Sa Majesté la Reine

BAIN & BLANCHARD,
Procureur des Requérants.

Winnipeg, 23 Août, 1875.

Un magnifique COTTAGE à vendre ou à louer, avec un beau lot de terre situé aux coins des rues Notre-Dame et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux étages. Il y a aussi sur le même lot un hangar et une étable, le tout est [...]

De plus, une petite maison de [...] 16 très bien fini.

Elle est louer pour un an à $1[...]

Pour plus amples informations [...] dressez au propriétaire

N. D. GAGNIER.

Bureau du *Métis*, St. Boniface.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Année.

PAYABLE D'AVANCE.

Bibliotheque Provinciale

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priées de les remettre aussitôt que possible au Département du Secrétaire Provincial, qui est à préparer un catalogue et [...] nombre d'ouvrages importants [...]

FELIX [...]

Bureau du Secrétaire Provincial.

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées [...] Société TASCHEREAU et TÊTU [...] affaires à STE. ANNE, Pointe de Chêne [...] à Winnipeg, sont averties qu'elles [...] payer leurs comptes, sous le plus [...] tai, à MM.

ROYAL & [...]

Winnipeg, [...] uillet 187[...]

MAUVAISE RELIURE